

## Conseil Municipal du 11 mars 2013

### Compte-Rendu

Etaient présents : BONAVENTURE Alain, CLARY Bernard, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Etaient absents ou excusés : BIC Vincent, BONAZZI Roger, DELETRAZ Julien, DURET Chantal

Pouvoirs : BONAZZI Roger avait donné pouvoir à MARTINOD Marie-Christine, DURET Chantal à TERRIER Jean-Luc

En début de séance, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT le procès-verbal de la séance du 18 février 2013 sous réserve des modifications suivantes : Concernant le point sur les subventions, la phrase « l'association a fait apparaître une somme de 2300 € » est supprimée et l'association La Batterie Fanfare est ajoutée au nombre des associations dont le montant de la subvention a été majorée de 10 %.. Concernant la question diverse relative à la convention de financement des moloks « Bernard CLARY répond que ce n'est pas le choix de la CCPF » est substituée par « Vincent BIC répond... ».

Les membres du Conseil Municipal signent le registre des délibérations.

Madame Marie-Christine MARTINOD est ensuite désignée secrétaire de séance.

#### 1) Budget Général – Budget Primitif 2013

Le projet du budget primitif 2013 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

- En section de Fonctionnement à **2 456 600 €**
- En section d'Investissement à **2 682 000 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet du Budget Primitif qui s'établit comme suit :

#### **Section de Fonctionnement** (montants en Euros)

<b>DEPENSES</b>	
011 Charges à caractère général	608 495.00
012 Charges de personnel	742 267.00
014 Atténuation des charges	1 500.00
022 Dépenses imprévues	20 000.00
023 Virement à la section d'investissement	836 992.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 100.00
65 Autres charges de gestion courante	128 639.00
66 Charges financières	111 300.00
67 Charges exceptionnelles	1 307.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 456 600.00</b>

<b>RECETTES</b>	
002 Excédent de fonctionnement reporté	238 477.12
013 Atténuation de charges	32 389.88
70 Produits des services du domaine	215 046.00
73 Impôts et taxes	1 203 651.00
74 Dotations et participations	669 800.00
75 Autres produits de gestion courante	76 750.00
76 Produits financiers	6.00
77 Produits exceptionnels	20 480.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 456 600.00</b>

### Section d'Investissement

<b>DEPENSES</b>	
001 Déficit d'investissement reporté	164 727.37
020 Dépenses imprévues	20 000.00
16 Remboursement d'emprunts et dettes	166 506.00
20 Immobilisations incorporelles	178 032.68
21 Immobilisations corporelles	326 371.05
23 Immobilisations en cours	1 798 762.90
27 Autres immobilisations financières	27 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 682 000.00</b>

<b>RECETTES</b>	
021 Virement de la section de fonctionnement	836 992.00
024 Produits des cessions	483 000.00
040 Opération d'ordre de transfert entre section	6 100.00
10 Dotations, Fonds divers et réserves	1 194 165.00
13 Subvention d'équipement.	161 743.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 682 000.00</b>

Il est précisé que le détail du Budget Primitif 2013 du Budget Général a été adressé à chaque conseiller municipal préalablement à la tenue de la séance.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le budget primitif 2012 du budget général.

### 2) **Budget Annexe de l'Eau – Budget Primitif 2013**

Le projet du budget primitif 2013 du budget de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

- En section d'Exploitation à **542 361 €**
- En section d'Investissement à **503 545 €**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet du Budget Primitif qui s'établit comme suit :

**Section d'Exploitation** (montants en Euros)

<b>DEPENSES</b>	
011 Charges de gestion	162 100.00
012 Charges de personnel	64 300.00
022 Dépenses imprévues	5 000.00
023 Virement à la section d'investissement	236 489.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	57 185.97
65 Autres charges de gestion courante	1 000.00
66 Charges financières	14 286.03
67 Charges exceptionnelles	2 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>542 361.00</b>

<b>RECETTES</b>	
002 Excédent antérieur reporté	206 503.64
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	14 310.46
70 Vente de produits fabriqués, prestations	304 046.00
75 Autres produits de gestion courante	10 000.00
76 Produits financiers	7 500.90
<b>TOTAL</b>	<b>542 361.00</b>

**Section d'Investissement**

<b>DEPENSES</b>	
020 Dépenses imprévues	10 000.00
040 Opérations de transfert entre section	14 310.46
16 Remboursement d'emprunts et dettes	42 800.00
21 Immobilisations corporelles	22 885.54
23 Immobilisations en cours	413 549.00
<b>TOTAL</b>	<b>503 545.00</b>

<b>RECETTES</b>	
001 Excédent antérieur reporté	184 082.08
021 Virement de la section de fonctionnement	236 489.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	57 185.97
10 Apport, dotations, réserves	7 187.95
13 Subvention d'équipement.	18 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>503 545.00</b>

Il est précisé que le détail du Budget Primitif 2013 du Budget Annexe de l'Eau a été adressé à chaque conseiller municipal préalablement à la tenue de la séance.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le budget primitif 2012 du budget annexe de l'eau.

**3) Taux d'imposition de la commune – Année 2013**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2012 pour l'année 2013 ainsi qu'il suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2012</b>	<b>Taux 2013</b>
Taxe d'Habitation	13.24 %	13.24 %
Taxe Foncier Bâti	7.54 %	7.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	48.42 %	48.42 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17.53 %	17.53 %

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés les taux d'imposition de la commune pour l'année 2013 tels que proposés ci-dessus.

**4) Logements communaux du presbytère – Détermination des loyers**

Les travaux de rénovation du presbytère vont bientôt être achevés et il appartient au Conseil Municipal de déterminer les montants des loyers pour les trois appartements nouvellement créés.

La commission chargée des loyers s'est réunie jeudi 28 février 2013. Après visite des lieux, la commission a apprécié les différents éléments (ensoleillement, situation...) qui pourraient servir de base à la fixation des loyers.

Après discussion, il est proposé de déterminer les prix des loyers hors charges en prenant en compte la surface utile des logements, ce qui porterait les montants des loyers ainsi qu'il suit :

- ✓ Logement T2 « Combles » de 56,39 m<sup>2</sup> : 680 €
- ✓ Logement T2 de 34,58 m<sup>2</sup> : 420 €
- ✓ Logement T 3 de 64,8 m<sup>2</sup> : 780 €

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés les montants des loyers hors charges tels que ci-dessus proposés.

**5) Travaux d'exploitation par câble à réaliser en forêt communale – Demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Savoie ou de l'Etat**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'exploiter en régie par câble forestier la coupe de bois suivante:

Forêt communale de : **VILLAZ**

Canton : **Les Envers**

Parcelle: **2**

Volume de bois à exploiter par câble: **328m3**

Type de câble envisagé : **câble mât**

Linéaire de câble estimé nécessaire: **200ml**

Surface traitée par la coupe sylvicole: **2 ha**

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts

Le montant estimatif des travaux d'exploitation est 15776 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 15 776. € H.T.**  
(travaux pré-financés par la Commune)

⇒ **Dépenses subventionnables pour l'installation du câble**

Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Général ou de l'Etat pour l'exploitation des forêts de protection est de 1500 €

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le plan de financement proposé par l'ONF, **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général ou de l'Etat pour les travaux d'installation du câble de débardage et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

**6) Renouvellement de la convention « adhésion Médecine préventive » à intervenir avec le CDG74**

Monsieur le Maire précise qu'il s'avère nécessaire de renouveler la convention « Adhésion Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie en tenant compte des modalités de gestion résultant de l'article 22 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 concernant les services optionnels des CDG, ainsi que l'évolution des modalités d'exercice des missions de médecine préventive résultant de la réforme de la médecine du travail et du décret n° 2012-135 du 3/02/2012.

Cette convention court pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2015 et est renouvelable par avenant express et par période de 3 ans, sauf disposition contraire.

La convention précise en particulier : l'objet de l'adhésion, l'engagement de la collectivité (en matière de recensement des agents, de leur convocation), l'application du secret professionnel par les médecins, les conditions financières et la durée ainsi que les conditions de résiliation de ladite convention.

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés les termes de la convention à intervenir avec le CDG74 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

Le Maire,  
Bernard EMIN

The image shows a blue circular official stamp of the Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74). The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LA HAUTE-SAVOIE' around the top edge, 'CDG74' at the bottom, and '14370 (Haute-Savoie)' in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.